



# RÉVISION DES EFFECTIFS DE PH AU TITRE DE L'ANNÉE 2014



Direction Médico-Administrative  
Département des Ressources Humaines Médicales



# CALENDRIER DE TRAVAIL

- **En cours : rencontres avec les présidents de collégiale**
  
- **Réunions du groupe de travail restreint de la CME**
  - Entre fin septembre et fin octobre
  - Examen de toutes les demandes sauf celles formulées pour l'anesthésie-réanimation
  - Invitation des présidents de CME et de la CTEM locales
  - Pré-classement des demandes par le groupe de travail restreint
  
- **2 réunions du bureau de la CME élargi aux membres de la CTEM**
  - novembre
  - Pré-classement définitif
  
- **CME de décembre 2013 : classement définitif des demandes**





# GROUPE DE TRAVAIL CME

- **Président de la CME : Pr Loic CAPRON**
- **Vice-Président de la CME : Dr Anne GERVAIS**
- **Président de la CTEM : Pr Thierry BEGUE**
- **Vice-président de la CTEM : Dr Sophie CROZIER**
- **Président de la Commission des Structures : Pr Gérard CHERON**
- **1 représentant de la biologie : Pr Catherine BOILEAU**
- **1 représentant de la pharmacie : Dr Guy BENOIT**
- **1 représentant de l'imagerie : Pr Guy SEBAG**
- **1 chirurgien : Dr Alain FAYE**





# TRAITEMENT PARTICULIER DE L'ANESTHESIE-REANIMATION

- **Traitement justifié par le volume des demandes de maintien de postes : préserver la discipline**
- **Examen des demandes Collégiale / DMA / président CME**
- **Décision DMA / Pdt de CME**
- **Calendrier identique au reste des demandes**





# ANALYSE DES DEMANDES

- **Rappel des critères figurant dans la note de cadrage :**
  - Critères généraux
    - Situation financière du groupe hospitalier
    - Respect de son TPER du personnel médical
  - Critères spécifiques
    - Qualité de la candidature et avis de la collégiale concernée
    - Cohérence de la demande de poste avec le Plan stratégique de l'AP-HP, avec le projet médical du GH demandeur, avec les décisions prises lors des conférences stratégiques et budgétaires de mars 2013, avec les opérations de restructuration en cours et avec le contrat du pôle concerné (en termes d'objectifs d'activité et de dépenses) ;
    - Classement de la demande de poste au niveau du groupe hospitalier
    - Modalités de financement de la demande
    - Evolution de l'activité du service demandeur
    - Evolution des effectifs médicaux seniors du service demandeur

